

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	84 (1992)
Heft:	4
 Artikel:	Résolutions du congrès extraordinaire de l'USS (9 et 10 juin 1992)
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-386419

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résolutions du Congrès extraordinaire de l'USS (9 et 10 juin 1992)

Lors de ce Congrès extraordinaire de l'USS, déléguées et délégués ne se sont pas seulement appliqués à adopter un Programme de travail pour les années nonante. Les congressistes ont en effet également voté un certain nombre de résolutions concernant des problèmes plus actuels. En voici les textes.

Sommaire:

<i>L'égalité entre femmes et hommes est urgente</i>	85
<i>Résolution sur l'Europe</i>	88
<i>Résolution sur l'actuelle politique salariale et conventionnelle</i>	90
<i>Résolution sur les migrations, la xénophobie et le racisme</i>	92
<i>Pour une politique industrielle, technologique et de recherche tournée vers l'avenir</i>	94
<i>Résolution sur la situation de l'emploi</i>	96
<i>Position syndicale sur l'emploi industriel en Suisse</i>	100
<i>Déclaration de solidarité des syndicalistes avec les personnes touchées par le chômage (proposée par la FTMH, la FOBB et la FTCP)</i>	104

L'égalité entre femmes et hommes est urgente

L'énorme succès remporté par la grève des femmes du 14 juin 1991, le fait que des centaines de milliers de femmes ont répondu à l'appel des syndicats et montré qu'elles sont prêtes à se battre pour l'égalité en tant que telle et l'égalité des chances engagent les syndicats à poursuivre leur action. Une tâche prioritaire de l'USS et de ses fédérations est de réaliser l'égalité des chances entre femmes et hommes, que ce soit dans les entreprises ou les administrations, dans la famille ou la société, ainsi qu'à l'intérieur des syndicats. Seule une active politique de l'égalité des chances nous permettra d'élever le faible taux de syndicalisation des femmes.

Il est vrai que, depuis la grève des femmes, certains progrès ont été enregistrés: la Confédération a mis en place un système de quotas grâce auquel les femmes doivent être mieux représentées au sein des commissions fédérales, le Conseil fédéral s'est donné pour tâche de mener à bien la création d'une loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, la 10^e révision de l'AVS s'est fixé des jalons en vue d'aboutir à une réelle égalité des sexes dans cette institution. Par ailleurs, en raison de la difficile conjoncture économique dans laquelle nous nous trouvons à ce jour, la réalisation désormais urgente de l'égalité entre les femmes et les hommes risque de se remettre à traîner en longueur; il est même à craindre que la situation des femmes ne continue à se dégrader dans les faits. On se sert abusivement des femmes, lorsqu'il s'agit d'amortir des chocs conjoncturels; ayant fait appel à leurs services en période de relance, on les confine dans des rapports de travail peu sûrs et on les renvoie maintenant à la maison pour cause de «cumul de salaires». Aujourd'hui, les femmes les plus durement frapées par ces pratiques sont celles qui n'ont pas acquis de formation qualifiée. Les femmes sont également les principales victimes de cette fièvre des économies qui s'est emparée des pouvoirs publics, car le danger plane notamment sur les écoles à horaire continu et les institutions en tout genre qui prennent en charge les enfants pendant la journée, de même que sur les bureaux cantonaux de l'égalité.

Les syndiquées et les syndiqués ne sont pas prêts d'accepter passivement que, sous prétexte des actuelles difficultés économiques, l'on remette en cause les progrès minimes, réalisés en matière d'égalité entre femmes et hommes. Au contraire, ils exigent que cette égalité devienne rapidement une réalité à tout point de vue.

1) Dans le monde du travail

Comme les hommes, les femmes ont le droit d'exercer une activité rémunérée qui leur permette d'accéder à l'indépendance économique. Elles ont également un droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale, ainsi qu'aux mêmes chances d'avancement. L'interruption de l'activité lucra-

tive en faveur d'activités de prises en charge doit être reconnue comme une qualification professionnelle. Les professions prétdument féminines sont mal rémunérées et doivent, par conséquent, être réévaluées en fonction des exigences réellement demandées et des responsabilités effectivement assumées. Enfin, il faut s'attaquer au harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Le Conseil fédéral se prépare à lever l'interdiction du travail de nuit; cette décision affaiblira la protection dont bénéficient actuellement les travailleuses; il faudra donc en compenser les effets par des mesures destinées autant aux hommes qu'aux femmes.

2) Au foyer

Les femmes et les hommes ont le droit de concilier activités lucratives et travaux ménagers. Les tâches de prise en charge sont du ressort des femmes comme des hommes. Il faut créer un nombre suffisant de crèches et d'écoles à horaire continu. Lorsqu'un enfant est malade, la personne qui en assume la prise en charge doit pouvoir bénéficier d'un congé payé.

3) Dans la sécurité sociale

L'AVS doit reconnaître les tâches de prise en charge de tiers, garantir, dès l'âge de 62 ans, aux femmes comme aux hommes, des rentes qui leur permettent de vivre, et instaurer le splitting, avec certains correctifs tarifaires à caractère social. A l'heure actuelle, grâce à l'opiniâtreté des représentantes syndicales au Parlement fédéral, la 10^e révision de l'AVS représente un pas important dans la bonne direction. Quant à l'assurance-maladie, nous demandons que son système de financement réponde à des critères plus sociaux, comme le demande l'initiative de l'USS, et que les cotisations versées à cet effet par les femmes et les hommes soient égales. Nous exigeons aussi la création d'une assurance-maternité qui prenne en charge durant 16 semaines au moins l'ensemble des pertes de salaire.

4) Dans la société et son langage

Nous rejetons cette image univoque de la femme que véhiculent l'école et les médias, et exigeons que l'école prenne des mesures afin de mettre un terme à la répartition traditionnelle des rôles telle qu'elle apparaît dans la formation et lors du choix d'une profession. La reconnaissance de la totale égalité des sexes commence déjà par le recours à un langage dépourvu de toute connotation sexiste. Il n'est pas permis d'inclure ou non à son gré les femmes dans des formulations masculines. Les femmes doivent toujours et partout être considérées en tant que telles. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hom-

mes et les bureaux cantonaux ou communaux de l'égalité sont absolument indispensables à la compréhension des questions relevant de l'égalité entre les sexes. En aucun cas, ces bureaux ne doivent être les victimes de ceux qui cherchent sans discernement à faire des économies à tout prix; au contraire, il faut étoffer leurs tâches et leurs compétences. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes doit devenir un office fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

5) Egalité dans le syndicat

Qui revendique l'égalité doit aussi balayer devant sa porte. C'est pourquoi les syndicats s'engagent pour la promotion des femmes dans les syndicats, ainsi qu'une répartition au moins proportionnelle des sièges entre femmes et hommes dans les organes dirigeants. En outre, il appartient aux syndicats de contribuer à revaloriser le travail féminin, qu'il soit rémunéré ou non. Cette tâche implique également que les syndicats accordent la priorité aux revendications des femmes lorsqu'ils négocient des conventions collectives de travail.

Résolution sur l'Europe

L'accord sur l'Espace économique européen (EEE), conclu entre la Communauté européenne (CE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE), représente une adaptation matérielle au Grand marché européen. Or, bien que juste en soi, cette intégration ne constitue pas une solution définitive.

Malgré cela, les préparatifs destinés aux adaptations nécessaires de nos lois doivent être entrepris sans délai. Il s'agit en particulier de remplacer les actuelles dispositions sur le respect des conditions de travail en usage en Suisse et sur le marché de l'emploi, inscrites dans la législation sur les étrangères et les étrangers. Nous exigeons aussi que l'on facilite la déclaration d'obligation générale des conventions collectives de travail (CCT). Nous persistons à demander que les cantons, sur la base d'une disposition semblable à ce que prévoit le Code des obligations en vigueur, puissent fixer les conditions de travail en usage dans les différentes branches. A l'avenir ouvertes à l'Europe, les soumissions publiques devront prévoir le respect des conditions de travail et des contrats locaux. Nous exigeons que la Suisse ratifie sans délai la Charte sociale du Conseil de l'Europe.

La Suisse doit également s'atteler sans tarder à d'autres réformes encore, parmi lesquelles figure la question des droits démocratiques. Certes, ceux-ci seront limités sur le plan matériel, mais il conviendra de les approfondir. La possibilité de recourir au référendum contre des lois d'exécution découlant de l'EEE devra subsister et ne pas être exclue une fois cette première étape de notre intégration franchie. En outre, il faudra introduire un référendum de type constructif pour que le peuple puisse bénéficier d'un nouvel outil démocratique, lorsqu'il s'agira, pour lui, de profiter pleinement de la marge de manœuvre offerte par ces lois d'exécution.

Aux yeux de l'USS, il est par ailleurs évident que les syndicats de toute l'Europe devront unir leurs efforts à ceux d'autres mouvements sociaux, en vue d'étendre les droits démocratiques à l'échelle continentale; cela, de manière à ce que le report de compétences nationales au niveau européen signifie non pas, pour chaque citoyenne et citoyen, une perte, mais un transfert de souveraineté.

Gouvernement et parlement devront faire l'objet de réformes afin de devenir efficaces et dotés de légitimité dans une Europe d'interdépendances. Enfin, nous revendiquons l'adaptation rapide des dispositions en vigueur dans notre pays aux directives existantes et à venir de l'espace social européen.

Très tôt, l'Union syndicale suisse (USS) a lancé le débat sur l'intégration de la Suisse à l'Europe. Nous saluons donc la décision prise par le Conseil fédéral de déposer une demande d'adhésion à la CE.

L'EEE sera synonyme d'intégration économique formelle, à l'heure où l'intégration économique matérielle est depuis longtemps devenue réalité. Depuis que nous avons signé le Traité de libre-échange de 1973, et nos salaires et nos conditions de travail sont en concurrence avec ceux et celles de tous les autres pays du continent. Par sa politique erronée à l'égard des travailleuses et des travailleurs étrangers, le gouvernement a favorisé l'importation d'une main-d'œuvre à un prix artificiellement bon marché; aujourd'hui, cette pratique est appelée à disparaître, suite à l'introduction de la libre circulation d'Européennes et d'Européens libres de toute discrimination légale, et au renforcement de leurs droits en matière de salaire et d'emploi. De ce fait, le statut de saisonnier est à supprimer, et cette suppression doit concerner l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de toutes les nations. Par ailleurs, l'évolution des taux d'intérêt et du cours du franc témoignent aussi de l'alignement, déjà effectif, de notre pays sur l'Europe.

Pour s'adapter à ces évolutions, la Suisse doit opter pour une politique d'adhésion totale à la CE – nous exigeons la pleine participation de notre pays à ces décisions qui, aujourd'hui déjà, nous concernent. Choisir de faire cavalier seul ne résoudra rien, mais permettrait aux entreprises, au nom d'une mentalité de «forteresse assiégée», de faire pression sur la main-d'œuvre indigène. Et la Suisse, comme lieu d'activités économiques, perdrait tout intérêt au sein de l'Europe.

En revanche, en s'intégrant totalement à l'Europe, la Suisse acquiert la possibilité de lutter, de concert avec les autres Européennes et Européens, pour l'obtention de nouveaux droits et de conditions de travail plus sociales. L'Europe sera en effet le terrain sur lequel il s'agira de négocier et d'obtenir de telles améliorations. Quant à la voie solitaire, elle ne sera de toute façon pour aucun pays une solution plus facile.

Forte de ces considérations, l'USS réitère avec vigueur sa volonté de lutter pour l'avènement d'une CE élargie, sociale, respectueuse de la nature, ouverte au monde entier et solidaire tant avec le tiers monde qu'avec les ex-pays de l'Est.

Résolution sur l'actuelle politique salariale et conventionnelle

1992 sera une année-test pour la politique salariale et conventionnelle. Il incombe aux employeurs de réellement prouver qu'ils sont attachés à un partenariat conventionnel reposant sur la bonne foi. Ils doivent en effet montrer leur volonté de s'en tenir aux conventions en vigueur, et non pas seulement les mettre en avant lorsqu'elles leur servent à contourner les dispositions légales de protection. Les syndicats sont pour leur part déterminés à lutter pour le maintien d'une compensation indexée et pour la pleine participation des salarié(e)s aux richesses créées par notre économie.

A la tête de ce mouvement salarial, les syndicats sont parvenus, ces deux dernières années, à repousser dans une large mesure les menaces qui pesaient sur des droits acquis de haute lutte et ont pu, dans l'ensemble, préserver le pouvoir d'achat de la population. Mais ce succès nous oblige pour les négociations de l'automne prochain. Fermement décidés à ne pas nous laisser reprendre ce que nous avons su conquérir et préserver, nous ne céderons pas aux arguments de la conjoncture économique et de l'état des finances publiques. Dans les faits, le renchérissement nous touche tous, mais il frappe particulièrement les catégories de bas revenus dont les dépenses de subsistance mangent la totalité de leur salaire. Par conséquent, les syndicats exigent la compensation intégrale du renchérissement sur la base de l'indice des prix à la consommation, et n'accepteront aucune déduction ou manipulation de cet indice. Il convient aussi de négocier des montants planchers prévoyant des taux de compensation plus élevés pour les catégories de bas revenus.

Les syndicats rejettent toute tentative de confisquer ou de redistribuer une partie de la compensation de l'inflation sous forme de salaires au mérite ou individualisés, formules qui profitent généralement aux hauts revenus. A l'heure où certains grands capitaines de l'économie empochent des indemnités de départ proprement scandaleuses, nous défendons résolument les droits des petits et moyens revenus. Dans le secteur public, l'assainissement des finances doit passer par des mesures à long terme et non pas par une réduction de la compensation ou du personnel. C'est précisément en période de difficultés économiques que l'économie nationale, et avant tout les citoyennes et citoyens, ont le plus besoin du rôle stabilisateur de l'Etat et des fonctionnaires.

Mais dans le climat actuel, diverses entreprises vont plus loin et tendent à remettre en question le principe des conventions collectives. Les syndicats rappellent ici que les entreprises non tenues à des obligations conventionnelles cèdent souvent à la tentation de se concurrencer dangereusement en usant du «dumping» social et du démantèlement des acquis. Il s'agit là d'une spirale sans fin, qui n'est, au bout du compte, daucun bénéfice pour l'entreprise qui

la provoque. A ce jeu-là, personne n'est gagnant, car c'est la qualification, la motivation et le pouvoir d'achat des salarié(e)s de tout le pays que l'on met en péril. Les syndicats entendent ici rappeler à la raison et défendre l'idée d'un partenariat social fondé sur la responsabilité des deux parties et ne laissant aucune place à la triche et aux coups tordus. De ce fait, ils rejettent les options de démantèlement, en partie très poussées, exigées ou examinées, par exemple dans les transports aériens, les médias, les branches secondaires de la construction et dans l'industrie des machines. Certaines associations patronales centrales se prennent, elles aussi, à concevoir des plans de démantèlement. Or, pour qu'il y ait convention collective, paix sociale et renoncement aux moyens de lutte, il faut impérativement deux parties prêtes à respecter leurs engagements. Sous l'angle de la concurrence internationale en ce qui concerne l'implantation des entreprises, une société industrielle et prestataire de services moderne suppose nécessairement une cohérence certaine, des accords clairs, un climat de confiance, la participation de tous les intéressé(e)s à la définition et à la poursuite des objectifs, ainsi qu'une juste répartition des richesses créées. Pour leur part, les travailleuses et les travailleurs font, d'ores et déjà preuve d'assiduité et de disponibilité, et les syndicats sont résolus à signer des accords; seule une même disposition constructive et solidaire fait encore défaut du côté du patronat et des entreprises. Si nécessaire, les syndicats se déclarent décidés et prêts à lutter pour l'obtenir.

Face à cette situation, le Congrès de l'USS en appelle aux travaux du comité de coordination de la politique salariale et conventionnelle, composé des responsables des fédérations dans ce domaine. Ce groupe tâchera en particulier de:

- coordonner les actions et les revendications des fédérations à l'occasion des pourparlers de fin d'année sur la compensation du renchérissement;
- examiner la possibilité d'organiser, en collaboration avec les diverses fédérations, des occasions de mobilisation unitaire au niveau national et régional;
- coordonner la politique d'information en matière de salaires et de renchérissement.

Résolution sur les migrations, la xénophobie et le racisme

Le monde dans lequel nous vivons est en pleine mutation. De nombreux pays de l'Europe orientale et du tiers monde ont secoué le joug des dictatures qui y sévissaient, s'ouvrant ainsi la voie à la liberté et à la démocratie. Ces changements vont cependant de pair avec un accroissement de l'insécurité et d'importants problèmes économiques. Certains pays se trouvent en butte à des conflits intérieurs, d'autres subissent encore le poids de régimes autoritaires. Pour toutes ces raisons, les migrations Est-Ouest et Sud-Nord constituent un des plus graves problèmes des années nonante, même si leur ampleur réelle est fréquemment surévaluée et dramatisée.

Personne ne quitte son pays sans raisons. Et ces raisons ne sont pas uniquement d'ordre économique, car la persécution politique, la violence interethnique ou exercée à l'encontre de minorités religieuses, sans oublier la guerre civile constituent autant de causes directes des phénomènes migratoires. Les politiques traditionnelles d'asile et à l'égard des étrangères et des étrangers ne parviennent plus à résoudre ces problèmes. Il est dès lors nécessaire de faire preuve d'ouverture à l'égard de solutions humanitaires qui doivent permettre de répondre au moins à une partie des demandes de protection.

La naissance de sentiments et de mouvements xénophobes en Suisse dans les années soixante/septante est une réaction au fait que les problèmes entraînés par les mouvements migratoires de cette époque n'ont pas été résolus comme il se devait alors. De leur côté, les syndicats se sont battus contre la xénophobie et ont proposé des solutions concrètes aux problèmes en suspens, de même que l'intégration des minorités au monde du travail, ainsi qu'à la société en général. Mettre fin à la xénophobie suppose que l'on donne à toutes et à tous les mêmes droits et qu'on les traite sur un pied d'égalité.

C'est pour cela que l'Union syndicale suisse (USS) se bat pour le droit de vote et d'éligibilité, sur les plans communal et cantonal, des étrangères et des étrangers qui vivent en Suisse depuis un certain temps. Elle lutte également pour que l'on réduise nettement et harmonise dans tous les cantons les frais perçus lors d'une naturalisation; cela, en raison des différences parfois importantes d'un canton à l'autre; cette mesure s'adresse tout particulièrement à la deuxième génération d'étrangères et d'étrangers.

L'USS condamne avec la plus grande sévérité le racisme qui n'a cessé de gagner en importance ces dernières années. Le racisme se fonde sur une croyance en la supériorité de telle race ou culture. Il conduit nécessairement à la violence dont les minorités sont les premières victimes; la lutte contre le racisme doit donc être sans concession. Mais il ne s'agit pas de condamner unique-

ment les auteurs de tel ou tel acte de violence. Il faut désigner d'un doigt accusateur la responsabilité des milieux qui cherchent à asseoir leur prépondérance politique en jetant de l'huile sur le feu couvant du racisme et de la xénophobie et en banalisant de pareilles tendances.

L'USS combat toute forme de xénophobie et de racisme. Ces attitudes servent à fermer les yeux sur les vrais problèmes et divisent les travailleuses et les travailleurs dans la défense de leurs intérêts. Logiques avec eux-mêmes, les syndicats se battent au contraire pour soutenir tous les plus faibles et tous les plus défavorisé(e)s de notre société. Notre pays est assez riche pour ce faire. Il est aujourd'hui urgent de clairement rejeter toute tendance xénophobe ou raciste, et d'adopter une attitude explicitement solidaire afin de résoudre à la fois les problèmes propres à notre pays et ceux qui ont leur origine dans le tiers monde.

Pour une politique industrielle, technologique et de recherche tournée vers l'avenir

Depuis quelque temps, un certain nombre de patrons ne font que pressurer l'industrie de notre pays, la négligent ou la sacrifient par myopie sur l'autel du profit. Nombre de branches industrielles importantes ne misent plus la carte de l'innovation en matière de technologies et de produits d'avenir. Plutôt que de se concentrer sur les chances et les possibilités qu'offre une production industrielle de qualité supérieure et spécialisée, au centre d'une Europe industrialisée, les actuelles difficultés économiques servent de piètres prétextes à des bourrages de crâne à l'attention d'une main-d'œuvre qui a fait la preuve de ses qualifications et de sa productivité. Plutôt que d'activer le renouvellement de secteurs économiques qui s'abritent largement derrière le protectionnisme et les cartels, il se trouve aujourd'hui des politiciens du désordre néo-libéral pour prescrire en premier lieu d'inutilisables recettes de déréglementation, de libéralisation et de privatisation; cela, aux frais des travailleuses et des travailleurs, des plus démunis(e)s ainsi que des régions périphériques.

En n'agissant pas, Confédération et cantons encouragent et accélèrent cette politique de destruction de l'industrie. La recherche placée sous la responsabilité de l'Etat continue à se restreindre à une recherche fondamentale par trop étrangère à la pratique et à l'industrie; on y saupoudre des moyens financiers trop limités, selon le système dit «de l'arrosoir» et, apparemment, sans se donner de ligne de conduite. On ne dispose daucun encouragement bien défini de la technologie, conçu comme élément d'une politique industrielle clairement déterminée. Les perdants de cette politique officielle de dérobade sont les nombreuses petites et moyennes entreprises de Suisse, dont l'importance centrale s'atténue toujours plus.

Cet état de choses est devenu intenable. La Suisse a de toute urgence besoin d'une politique bien définie et tournée vers l'avenir, d'une politique qui soit en mesure d'assurer les assises de l'industrie du pays et de les renforcer. Par conséquent, l'Union syndicale suisse (USS) formule les revendications suivantes:

1. Il faut améliorer les conditions-cadres publiques. Les législations sur l'immigration et les cartels doivent être libéralisées. Mais, à elle seule, la concurrence ne résoud pas les problèmes. Nous avons donc besoin d'une protection efficace des travailleuses et des travailleurs, de leur santé et de l'environnement, un droit à la formation de base et continue, à la participation, de même que l'interdiction de toute discrimination.

2. L'Etat doit renouveler et développer sa politique de recherche. Cet objectif suppose aussi que l'on se donne enfin de claires lignes directrices en la matière et que l'on se fixe des buts concrets à atteindre. Il faut encourager en particulier la recherche proche des activités industrielles, dont les petites et moyennes entreprises (PME) sont les premières à profiter.
3. Les pouvoirs publics doivent encourager la recherche et le développement centrés sur la technologie et proches du marché. En premier lieu, cette politique technologique devra être axée sur la recherche, le développement et la fabrication de produits de qualité technique supérieure, en petites séries et destinés à l'exportation.
4. L'encouragement de la recherche et de la technologie doivent trouver leur place au sein d'une politique industrielle globale dont la fonction est de fixer des priorités claires et de meilleures conditions-cadres. Il faut d'abord encourager les branches industrielles dont la production est d'avenir et la politique d'entreprise progressiste. Cette politique doit se donner les principes suivants: amélioration de la qualité du travail, diminution des charges polluantes pour l'environnement, formation de base et continue cohérente du personnel, introduction d'une vraie participation et maintien des capacités de production indigènes. Seules les entreprises qui satisferont à ces exigences fondamentales parviendront à subsister, à moyen comme à long terme, sur le marché européen et mondial. Eu égard à l'intégration européenne, le réaménagement de la politique industrielle doit également concerner la politique régionale et des régions périphériques.
5. Une réforme de la politique de la formation, une offensive de formation professionnelle continue et des instruments de financement des risques doivent accompagner et soutenir cette réorganisation. Et les PME seront principalement à prendre en considération.

Résolution sur la situation de l'emploi

La Suisse n'a pas le droit de s'accorder de son actuel chiffre record de chômeuses et de chômeurs. L'Union syndicale suisse (USS) exige des autorités et des entreprises qu'elles redressent la situation et entament la lutte contre le chômage en prenant des mesures à court, moyen et long terme. Ces mesures devront accorder toute leur importance au chômage particulièrement élevé des femmes, des étrangères et des étrangers, des jeunes, ainsi que des travailleuses et des travailleurs plus âgés.

1. Dans la conjoncture actuelle, les excédents de dépenses publiques sont nécessaires; ils ne doivent par conséquent pas faire les frais d'une fièvre aveugle d'économie à tout prix. L'USS exige donc que l'on renonce à assainir les budgets publics et qu'il ne soit procédé à aucune réduction linéaire tant qu'une nette reprise conjoncturelle ne justifiera pas le recours à de telles mesures.

Cependant, si l'USS propose de renoncer à des coupes budgétaires linéaires, cela ne signifie pas qu'elle s'oppose à une nouvelle répartition des ressources de la Confédération. Celle-ci doit renoncer à réaliser d'absurdes projets, tels que l'achat d'avions de combat F/A-18. En lieu et place, les moyens financiers ainsi libérés doivent permettre aux entreprises concernées de reconvertis leur production militaire en production civile. A ce sujet de la reconversion des usines d'armement, la FTMH et le SSP ont réalisé une étude qui indique quelle voie suivre à cet effet. L'encouragement des emplois civils est une solution beaucoup moins onéreuse que la création d'emplois peu sûrs grâce à une production militaire sous licence ou d'autres activités compensatoires, peu durables et de caractère douteux.

2. Dans le cantons les plus durement touchés par la crise du bâtiment, les pouvoirs publics sont largement coresponsables de la diminution massive des réserves de travail. Afin de stabiliser la demande dans ce secteur, l'USS exige que les Chambres fédérales débloquent sans délai les moyens que le Conseil fédéral a proposés pour encourager la construction annuelle de 15 000 logements. En outre, l'USS demande à la Confédération d'ouvrir un crédit-cadre destiné à financer un bonus d'investissement versé aux communes pour l'entretien et la rénovation de leur patrimoine immobilier. En outre, notre société a absolument besoin que les pouvoirs publics investissent dans le domaine social, dans la formation ainsi que pour la mise sur pied d'un nombre suffisant d'institutions destinées à la prise en charge des enfants. Ce faisant, il sera possible de donner à des activités aujourd'hui reléguées à la sphère privée, et donc non rémunérées, le statut d'activités professionnelles bénéficiant de la sécurité sociale et au profit des femmes. Partout où cela est possible, il faut donner la préférence aux investisse-

ments prévus dans les transports publics et, en particulier, dans le cadre du projet «Rail 2000». Il doit en aller de même en ce qui concerne le programme «Energie 2000».

3. Par sa politique monétaire erronée, la Banque nationale suisse a contribué de façon déterminante au fait que nous connaissons aujourd’hui à la fois des taux d’inflation élevés et un fort chômage. A ce jour, le renchérissement enregistre enfin un recul. Le niveau trop élevé des taux d’intérêt ne permet toutefois toujours pas un accroissement de l’investissement privé. Si un cinquième relèvement des taux hypothécaires survient, les loyers augmenteront à nouveau et la construction de logements sera définitivement mise K.-O. C’est pourquoi l’USS exige de la Banque nationale qu’elle arrête de loucher uniquement sur la stabilité des cours du change et mène une politique de la masse monétaire en faveur des intérêts de toute l’économie. La masse monétaire doit être immédiatement augmentée de manière à donner aux taux d’intérêt un signal à la baisse et d’empêcher une nouvelle augmentation des taux hypothécaires.
4. L’USS appelle les entreprises à ne pas résoudre leurs éventuelles difficultés à l’aide de licenciements, mais en recourant au chômage partiel, afin d’assurer le maintien de leur main-d’œuvre.
5. L’assurance-chômage doit être développée plus avant. Il faut, en particulier, augmenter le nombre des mesures préventives ciblées et soutenir les chômeuses et chômeurs de longue durée. La méfiance manifestée à l’encontre des chômeuses et des chômeurs continue à se manifester sous forme de mesures de contrôle chicanières, de délais d’attente et de la dégressivité de l’indemnité journalière. De telles pratiques sont intolérables.
6. L’USS estime qu’il faut renouveler à moyen terme notre système de formation, en mettant l’accent sur une formation et un perfectionnement professionnels permanents. L’offensive de formation continue et le programme CIM (production intégrée par ordinateur) doivent être conçus comme des tâches permanentes; les critères de sélection et l’offre proposée sont à améliorer, à aménager à l’attention des catégories de la population à faible bagage de formation et à ouvrir aux chômeuses et aux chômeurs. Plutôt que de considérer le secteur de la formation comme un assemblage de tiroirs étanches, la Confédération doit en proposer une vue d’ensemble et en coordonner les divers éléments.
7. Dans l’intérêt de l’emploi industriel suisse et des personnes qui y travaillent, la Suisse doit mener une politique technologique active. Par le passé, le principe, selon lequel l’Etat ne doit soutenir que ladite recherche fondamentale, n’a favorisé que certaines grandes entreprises et n’est aujourd’hui plus défendable, même sous l’angle purement scientifique.

8. A longue échéance, ni la Suisse ni les autres pays industrialisés ne parviendront à éviter le chômage s'ils ne réduisent pas leurs durées annuelles maximales de travail. La pierre angulaire de la stratégie syndicale consiste donc à compenser l'augmentation de la productivité par une réduction des horaires de travail, respectivement en prolongeant la durée des vacances et des congés de formation. Mais les syndicats n'en oublient pas pour autant l'importance de leur lutte de toujours pour le relèvement des bas salaires.
9. Création de nouveaux emplois: les autorités prêtent trop peu d'attention à la création de nouveaux emplois. Or, la réalisation de cet objectif ne suppose pas seulement que l'on recoure au soutien des infrastructures et des régions, en améliorant aussi ce qui existe déjà dans ce domaine. La volonté de créer et d agrandir les entreprises doit aussi être soutenue par des moyens inédits et indirects, en simplifiant les prescriptions en vigueur et en intervenant dans les domaines de la législation sur la construction ainsi que de la fiscalité. Pouvoirs publics et banques sont appelés à se mettre à disposition et à garantir le capital-risque nécessaire à cet effet. La législation sur les faillites doit veiller expressément à ce que les exploitations concernées puissent poursuivre leurs activités.
10. Parmi les victimes des milliers de licenciements signifiés actuellement figurent nombre de travailleuses et de travailleurs âgés. A la difficulté de ne pas figurer en première ligne lorsque les patrons choisissent qui licencier, s'ajoute la quasi-impossibilité de retrouver du travail (et ce, en particulier dans les secteurs où l'effort physique est important). Dans ces circonstances, l'obligation de recherches d'emploi et les sanctions qui frappent les chômeuses et les chômeurs âgés qui n'y satisfont pas sont inacceptables. La création de véritables possibilités de retraite anticipée dès 60 ans, ou même avant selon les professions, est une exigence fondamentale de l'USS.

Chômage des femmes: stoppons l'hémorragie!

Les femmes qui exercent une activité lucrative sont beaucoup plus fréquemment touchées par le chômage que les hommes. Cette situation est inacceptable! L'USS appelle les autorités et les entreprises à ne plus se servir des femmes comme d'une «armée de réserve», mais à les intégrer à part entière dans le monde du travail. Pour ce faire, toute une série de mesures s'imposent:

- a) L'accès à la formation, à l'obtention de bourses et à l'embauche ne doit plus être soumis à des conditions d'âge parfois rigides comme à ce jour.

- b) Il faut étendre les offres de formation continue spécialement destinées aux femmes et les prévoir également sur un plan régional. Par conséquent l'offensive de formation continue lancée par la Confédération doit être considérée comme un tâche permanente, et également améliorée en conséquence d'un point de vue qualitatif.
- c) D'une part, il faut développer les prestations de l'assurance-chômage afin, notamment, d'en faire bénéficier les femmes qui veulent reprendre une activité professionnelle après avoir élevé ou pris en charge des enfants; d'autre part, l'offre de cours spécifiquement destinés aux chômeuses doit être étoffée.
- d) Sous l'angle de la garantie de l'emploi, les postes à temps partiel sont à mettre sur un pied d'égalité avec les postes à plein temps.
- e) Il faut prévoir la création d'offres de conseils spécialement destinés aux chômeuses et aux femmes qui veulent suivre une carrière professionnelle.
- f) Les syndicats veilleront à déléguer un plus grand nombre de femmes dans les commissions d'entreprise et du personnel afin qu'elles puissent défendre efficacement leurs intérêts propres lorsque des mesures de restructuration sont prises.
- g) La Confédération doit ouvrir un crédit destiné à financer une recherche dont la tâche sera d'élucider les raisons pour lesquelles le chômage féminin est exceptionnellement élevé et comment y remédier.
- h) Pour obtenir des prestations de l'assurance-chômage (aptitude au placement), les femmes ne doivent plus avoir à prouver qu'elles ont des enfants à charge.

Position syndicale sur l'emploi industriel en Suisse

Le développement économique de la Suisse se caractérise par une diminution constante et substantielle du nombre des emplois industriels. Le secteur des services procède actuellement à une réduction de ses postes de travail; même à long terme, il ne sera pratiquement plus en mesure de compenser ces pertes en créant de nouveaux emplois. Le chômage prend de l'ampleur, tout comme le désarroi des politiciennes et des politiciens. Pour remédier à cette situation, il nous faut analyser avec lucidité quels sont les points faibles et les points forts de notre secteur industriel.

Quels sont les points critiques?

1. Grâce à la qualité et au zèle de sa main-d'oeuvre, ainsi qu'en raison d'autres facteurs, le secteur industriel suisse est parvenu à se concentrer sur une production intégrant de fortes plus-values. Mais il ne lui sera possible de conserver cet avantage que s'il est en mesure de bénéficier parallèlement des activités intellectuelles qui lui sont indispensables. En Suisse toutefois, la recherche industrielle s'avère insuffisante. Les moyens financiers mis à sa disposition se concentrent uniquement sur quelques rares branches et grandes entreprises. Il est indéniable que la majorité des petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent l'épine dorsale du secteur industriel, ne déploient pas suffisamment d'efforts en matière de recherche et ne sont donc que très mal préparées à affronter les défis technologiques à venir. On ne peut sacrifier plus longtemps à la soi-disant séparation entre recherche fondamentale, qui incomberait à l'Etat, et recherche appliquée, qui serait l'affaire des privés.
2. La Suisse manque d'institutions de recherche vouées avant tout à la recherche industrielle en faveur des PME. L'amalgame – pratiqué dans les institutions actuelles – d'objectifs de types aussi différents que l'enseignement académique, la recherche scientifique et la formation ne permet pas de relever les défis qui nous attendent.
3. Les PME innovatives et les jeunes entrepreneurs/entrepreneuses manquent généralement de moyens pour financer leurs investissements à risques. C'est ainsi que subsiste toujours une lacune que l'aide publique aurait dû combler par la garantie des risques à l'innovation telle que la demandent les syndicats.
4. On constate l'absence d'une organisation moderne du travail. A divers égards, l'on tient trop peu compte des formes modernes de collaboration, qui remettent en question les rapports hiérarchiques et combinent de manière judicieuse les différents éléments de cette problématique que sont l'individu au travail, la technique utilisée et l'organisation du travail.

5. Perspectives et volonté politiques font défaut. Les nouvelles idées n'ont que peu de chances de se réaliser, alors que l'on consacre trop de moyens afin de maintenir des structures dans des secteurs à faibles valeurs ajoutées. Cela s'explique en partie par le manque d'efficacité dont souffre la politique menée en matière de cartels. Mais encore: les erreurs commises en politique à l'égard des étrangères et des étrangers ont canalisé certaines ressources humaines dans des secteurs économiquement faibles, tandis que l'industrie suisse subit une importante pénurie d'ingénieur(e)s et de main-d'œuvre techniquement qualifiée.
6. Les innovations qui s'imposent dans le système de formation de base et continue ne sont pas mises en oeuvre assez rapidement et sont compromises par la politique procyclique d'économies fiévreuses menée par les pouvoirs publics et les entreprises privées. Dans la pratique, la revendication d'une plus grande perméabilité entre les différents types de formation se heurte fréquemment à un corporatisme rigide.

L'on ne peut pas se contenter d'assister sans autre à l'érosion de l'industrie et de l'économie suisses. Vu les constats dressés ci-dessus, l'**Union syndicale suisse (USS) demande ce qui suit:**

1. Il n'est pas question de faire assumer unilatéralement par les travailleuses et les travailleurs les conséquences des changements structurels de l'économie et les rrigueurs qui en découlent. Il est bien plus judicieux de permettre aux travailleuses et aux travailleurs de participer, à tous les niveaux, à l'avenir de leurs entreprise.
2. Toute politique dont l'objectif est de répondre activement aux changements structurels en cours, implique des mesures préventives contre le chômage, ainsi que les moyens nécessaires à la réintégration économique, aussi rapide que possible et à des conditions égales, des victimes du chômage, voire l'amélioration de leur situation. Pour ce faire, il est indispensable de lancer une offensive de qualification. Quant aux cas de rigueur d'un point de vue social, il convient d'étendre les prestations de l'assurance-chômage (chômeuses et chômeurs de longue durée) et de concevoir des plans sociaux empreints de générosité. Par conséquent, l'offensive de perfectionnement professionnel lancée par la Confédération, l'encouragement de la formation dans le cadre des projets CIM (production intégrée par ordinateur, PIO) et les programmes d'impulsion (PI) doivent être considérés comme des tâches permanentes; il s'agit, notamment, d'intensifier les efforts pusillanimes entrepris pour améliorer le niveau de qualification des femmes, des personnes non qualifiées ainsi que des étrangers et des étrangères. Plutôt que de considérer les diverses offres de la Confédération en matière d'encouragement de la formation continue (OFC/CIM, PI, LACI) comme des tiroirs étanches, il faut se donner une vue d'ensemble de ces problèmes et s'efforcer de coordonner les mesures qui s'y rapportent.

3. Il faut revoir l'actuelle répartition des ressources financières que les pouvoirs publics affectent directement ou indirectement au soutien de notre économie, en vue d'en faire bénéficier les secteurs dont les activités sont sociales et respectueuses de l'environnement. Les moyens libérés grâce à la suppression des subventions visant au maintien de structures doivent servir à financer une recherche porteuse d'avenir. Les montants versés annuellement par la Confédération en faveur d'une recherche et d'un développement prometteurs doivent être substantiellement augmentés, afin que nous puissions nous maintenir, en chiffres relatifs, au niveau des autres nations industrielles de pointe.
4. La priorité de la recherche industrielle subventionnée par la Confédération en vue d'améliorer la collaboration avec les PME doit d'abord revenir à de nouveaux instituts à créer; ceux-ci devront faire la preuve de leur efficacité (p. ex. selon le modèle des instituts Frauenhofer en Allemagne: pour chaque franc encaissé, l'Etat fédéral verserait également un franc). Il faut également établir des critères de compatibilité sociale et écologique.
5. Afin de renforcer les PME, la Confédération doit les aider à financer les risques qu'elles sont amenées à prendre; cela, en relançant la garantie des risques à l'innovation ou en instaurant un système d'économie mixte d'assurance et de réassurance des risques à l'innovation. Pour être ainsi soutenus, les projets présentés ne devront pas porter atteinte à l'environnement ni au contexte social.
6. Dans ses mesures d'encouragement des régions économiquement faibles et des régions de montagne, la Confédération devra désormais tenir compte des besoins en matière de formation et de développement technologique. Elle a pour tâche de contribuer à éviter l'apparition de mono-structures économiques au niveau régional.
7. Les écoles techniques supérieures doivent être revalorisées. Elles doivent obtenir un statut semblable à celui des hautes écoles spécialisées d'Allemagne («Fachhochschulen»). En plus de leurs activités de formation, ces écoles doivent être dotées de centres de compétence qui, en collaboration avec les PME de la région, élaborent des solutions à des problèmes de développement. D'autres écoles techniques supérieures devront être fondées, en fonction d'objectifs de politique régionale.
8. La formation professionnelle doit être améliorée dans le cadre d'une réforme qui s'impose; celle-ci comprendra non seulement l'introduction d'une maturité professionnelle, mais aussi le renouvellement de la formation de base. Pour les professions à caractère technique, un troisième pilier sous forme d'ateliers d'apprentissage modernes pourrait venir com-

pléter les deux piliers que sont aujourd’hui l’entreprise et l’école; l’organisation de ces ateliers devra être orientée en fonction des besoins des apprenti(e)s des PME ou de l’offre d’un cours d’introduction sur une année. Il faudra aussi augmenter le degré de perméabilité entre les diverses filières de formation.

9. Les salarié(e)s doivent bénéficier de congés de formation payés et organisés à des intervalles réguliers. Pour les travailleuses et les travailleurs, le droit à la formation et au perfectionnement professionnels constitue une condition sine qua non pour répondre le mieux possible à l’évolution des structures économiques.
10. En encourageant la recherche technique – mais aussi la recherche critique face aux nouvelles technologies – la Confédération contribuera à un débat critique et public sur le principe et l’idée de progrès technique. Cet échange de vues doit aussi être constant et s’impose en tant que tel, si nous voulons que la technique soit mise au service de l’homme et préserve tout autant l’environnement que le contexte social.
11. La politique à l’égard des étrangères et des étrangers doit être refaçonnée et prévoir la suppression totale du statut de saisonnier, de même que l’adoption des règles de l’Espace économique européen (EEE) sur la libre circulation. Un tel choix permettra d’engager les salarié(e)s avant tout là où l’économie a vraiment besoin d’eux, et se substituera ainsi à l’actuelle politique qui a permis de conserver certaines structures en maintenant les salaires artificiellement bas.
12. Les syndicats saluent l’attitude claire qu’a adoptée le Conseil fédéral à l’égard de l’adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE) en déposant immédiatement une demande en ce sens à Bruxelles; le but n’est pas uniquement ici de favoriser des investissements dans notre économie nationale, mais d’abord d’en faire profiter les salarié(e)s du pays.

Déclaration de solidarité des syndicalistes avec les personnes touchées par le chômage (proposée par la FTMH, la FOBB et la FTCP)

Le chômage est en réalité bien plus grave que les statistiques le prétendent, ce qui contribue essentiellement à minimiser le problème du chômage. Le chômage est une lourde épreuve, d'autant plus que les sans-emploi sont discriminés et poussés à vivre en marge de la société.

Nous exprimons notre solidarité avec celles et ceux qui se trouvent privés de travail et exigeons la fin des discriminations et préjugés auxquels ils sont exposés dans notre société. C'est dans ce sens qu'il faut également et sans faute améliorer notre législation.

Les chômeuses et chômeurs doivent pouvoir compter sur un revenu suffisant et sur l'appui en termes de formation et de placement, sans avoir à craindre un appauvrissement et, en cas de chômage prolongé, une atteinte à leurs droits. Il est par conséquent urgent de garantir la compensation du renchérissement également aux chômeuses et aux chômeurs. Ils ne doivent pas non plus être forcés à accepter des travaux qui ne correspondent pas à leurs capacités et qui leur causent des pertes de salaire inadmissibles.

Les retards dans le versement des indemnités journalières et l'insuffisance de l'accompagnement des chômeuses et chômeurs doivent cesser. Les offices du travail et les caisses de chômage doivent recevoir le personnel nécessaire et de formation approfondie afin de garantir un fonctionnement efficace.

L'assurance-chômage (AC) doit recevoir les ressources nécessaires pour apporter l'appui à la recherche d'emploi et poursuivre le versement des indemnités journalières, dans toute la Suisse et non seulement dans certains cantons, pendant 300 jours. Tous les chômeurs en fin de droit doivent percevoir une indemnité journalière supplémentaire. Les prestations aux chômeurs de longue durée doivent être réglées par la loi fédérale et devraient être versées en collaboration entre la Confédération et les cantons.

Toutes ces tâches impliquent une augmentation des cotisations de l'AC. Nous sommes disposés à verser notre part à cette œuvre commune et appelons les entreprises à faire de même. Nous attendons du Conseil fédéral qu'il fixe le montant des cotisations en fonction des besoins. La modification de législation a pour but de maintenir les cotisations de l'AC à un niveau qui permette, en bonne situation conjoncturelle, la formation de réserves suffisantes pour les périodes de récession, ce qui éviterait, à l'avenir, une adaptation procyclique des cotisations de l'AC.